

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Valérie Lefebvre

<https://www.cadre21.org/membres/abf34ec857458ada324fd23b>

Date d'obtention : 2023-01-27 19:38:40

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il s'agit d'une méthode d'intervention qui sert à uniformiser nos interventions pour mieux gérer les situations de sextages qui augmentent à chaque année. De plus, cela a pour effet de diminuer les conséquences à un adolescent qui vivrait une situation de sextage.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

mieux outillé pour intervenir auprès des jeunes qui font face à des situations de sextages, mais aussi d'intervenir rapidement, efficacement et sans jugement.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

M'assurer s'il s'agit d'un acte malveillant ou impulsif et d'intervenir rapidement sans jugement.